



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°8 publié le 17/04/2012

Spécial n° 8

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau de la Circulation Automobile

2012104-02 - Arrêté portant désignation du régisseur de recettes

1

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale des Territoires

Décision n° 2012-03-0001 du délégué adjoint de l'ANAH de désignation des agents mandatés pour effectuer les contrôles ANAH.

4

Hors Département

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin

Décision de délégation de signature de M. MAUD, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire de son service et pour le compte des services délégants.

6

Arrêté n°2012104-02

Arrêté portant désignation du régisseur de recettes

Administration :

Préfecture de la Creuse

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau de la Circulation Automobile

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 13 Avril 2012

Arrêté n°
portant désignation du régisseur de recettes
de la Préfecture de la Creuse

Le Préfet de la Creuse,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;

VU le décret n° 71-153 du 22 février 1971 relatif aux régies de recettes des organismes publics ;

VU le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté interministériel du 10 septembre 1980 portant institution des régies de recettes dans les préfectures ;

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier les régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté ministériel du 14 août 1990 relatif au taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes ;

VU l'instruction générale sur les régies de recettes, en date du 23 mars 1968 ;

VU l'instruction interministérielle en date du 4 novembre 1996 relative à l'instruction, l'organisation et le fonctionnement des régies de recettes pour la perception des différents droits dans les préfectures et sous-préfectures ;

VU la circulaire DPAFI/SDAF/BCCDF n° 508 de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 9 novembre 1993 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 94-01 du 3 janvier 1994 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Préfecture de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-01236 en date du 26 août 2009 portant désignation du régisseur de recettes de la Préfecture de la Creuse ;

VU l'avis favorable de M. le Directeur Régional des Finances Publiques en date du 13 avril 2012

Considérant la cessation de fonctions du régisseur ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Mme Corinne TRIBET, Adjoint administratif est désignée en qualité de régisseur de recettes à la Préfecture de la Creuse à compter du 1^{er} avril 2012.

Article 2 : Le montant de cautionnement imposé à Mme Corinne TRIBET et celui de l'indemnité annuelle de responsabilité susceptible de lui être allouée, sont respectivement fixés à 6 900 € et 690 €.

Article 3 : Le montant maximal autorisé de l'encaisse en numéraire est fixé à 4 000 €.

Article 4 : En cas d'absence, par suite de congé ou de maladie, le régisseur de recettes pourra donner mandat à Mme Sandrine DUBOURJALE ou à Mme Séverine LAZAGNE.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° 2009-01236 du 26 août 2009 portant désignation du régisseur de recettes de la Préfecture de la Creuse est abrogé à compter du 1^{er} avril 2012.

Article 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis :

- Pour attribution à :

-Mme Corinne TRIBET

-Mme Sandrine DUBOURJALE

-Mme Séverine LAZAGNE

- Pour information à :

-M. le Ministre de l'Intérieur de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration (direction de la programmation des affaires financières et immobilières-sous direction des affaires financières) ;

-M. le Ministre du Budget (direction de la comptabilité publique) ;

-M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Creuse ;

-M. le Chef du Bureau de la circulation automobile ;

Décision

Décision n° 2012-03-0001 du délégué adjoint de l'ANAH de désignation des agents mandatés pour effectuer les contrôles ANAH.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Territoires

Signataire : Le Secrétaire Général

Date de signature : 02 Avril 2012



Décision du délégué adjoint de désignation des agents mandatés pour effectuer les contrôles ANAH.

Décision n°2012 -03-0001

M. Didier KHOLLER, délégué adjoint de l'ANAH dans le département de la Creuse, en vertu de de la décision n° 2011-05-0004 du 22/04/2011 .

Vu l'article 17 du règlement général de l'ANAH portant sur le contrôle ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont mandatés pour effectuer les contrôles des logements subventionnés par la délégation locale de l'ANAH, les agents désignés ci-après :

- M. Dominique BIROT chef du service Urbanisme, Habitat et Construction Durables,
- Mme Sylvie DE OLIVEIRA, chef du Bureau Habitat,
- M. Sébastien PRUNIERES, Adjoint au chef du Bureau Habitat
- M. Jean-Michel LABETOULE, Instructeur ANAH.
- M. Christophe GIROIX, Instructeur ANAH.
- Mme Nicole BONNET, instructrice ANAH

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Guéret, le 2 avril 2012

Le délégué adjoint de l'Agence dans le département

Signé : Didier KHOLLER

Important : Cette décision doit obligatoirement être renouvelée ou modifiée:

- 1) lors du changement de délégué de l'Agence dans le département (y compris en cas d'intérim)
- 2) lors du changement de délégué adjoint ;
- 3) lors de la désignation d'un nouvel agent ;
- 4) lors de la modification de la composition de la délégation.

Décision

Décision de délégation de signature de M. MAUD, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire de son service et pour le compte des services délégants.

Numéro interne : 2012-36

Administration :

Hors Département

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin

Signataire : Directeur DREAL

Date de signature : 10 Avril 2012

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement du Limousin*

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DREAL
à l'effet de signer en son nom les actes d'ordonnateur secondaire de son
service et pour le compte des services délégués**

***Décision n° 2012-36
du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement***

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;

Vu le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Jacques REILLER, Préfet de la région Limousin , Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2010 portant nomination de M. Robert MAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, dans l'emploi de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2011 portant délégation de signature d'ordonnancement secondaire au chef de service de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;

Vu la convention de délégation de gestion du 10 février 2010 avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin modifié par avenant du 16 août 2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 5 mars 2010 avec la direction départementale des territoires de la Corrèze modifié par avenant du 16 août 2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion avec la direction départementale des territoires de la Creuse modifié par avenant du 02 mai 2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 25 février 2010 avec la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne modifié par avenant du 16 août 2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 30 mars 2010 avec la direction interdépartementale des routes du centre ouest modifié par avenant du 16 août 2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 16 août 2011 avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu la convention de délégation de gestion du 16 août 2011 avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse ;

Vu la convention de délégation de gestion du 16 août 2011 avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-vienne ;

DECIDE

Article 1.

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans les tableaux en annexe pour signer en son nom les actes d'ordonnateur secondaire de son service et les actes d'ordonnateur secondaire pour le compte des services délégants desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

Article 2.

La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

Article 3.

Le secrétaire général, le responsable du centre de prestations comptables mutualisées sont chargés de l'exécution de la présente décision. Elle sera notifiée au préfet, à l'autorité chargée du contrôle financier et au comptable assignataire, affichée à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

Fait à Limoges, le 10 avril 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Robert MAUD

Annexe 1 A – Délégations de signature données aux agents pour signer les actes d'ordonnateur secondaire au nom du directeur régional et pour le compte des services délégués sous CHORUS

PROGRAMMES	AGENT	FONCTION	ACTES	SEUIL
113, 135, 143, 148, 149, 154, 174, 181, 203, 206, 207, 215, 217, 309, 333, 723	VAUBOURDOLLE Christophe	Responsable du centre de prestations comptables mutualisés	Validation : Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, gestion des crédits, fiche immobilisation et recettes	
	DUFOUR Marie-Claire GOURCEROL Nicole	Adjoints au responsable du centre de prestations comptables mutualisés		
	RAGOT Marie- Alberte	Référent contrôle interne comptable		
	CALVO-SANCHEZ Sabine CHEVALIER Patricia ECALLE Alexandre GUERIN Nelly JOYEUX Sylvie LABONNE Franck LACORRE Chantal LAJARIGE Marielle LAMBERT Sylviane MESSOGEON Evelyne PHALIPPOUT Delphine PICARD Claudette ROUGNON-GLASSON Alexis TOUSSAINT Catherine VERITE Armelle	Chargé de prestations comptables		
	BONNAUD Michel DEVILLE Annie JAMOT Yvette KITOU Alexina LUCAS Maryline MOREAU Monique RULLIER Anne-Sophie	Chargé de prestations comptables		

Annexe 1 B – Délégations de signature données aux agents pour signer les actes d'ordonnateur secondaire au nom du directeur régional et pour le compte des services délégants hors CHORUS

PROGRAMMES	AGENT	FONCTION	ACTES	SEUIL
Fonds Barnier	M. MALFOIS Cédric	Secrétaire général	Les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et l'exécution des recettes.	
	RELIER Jean-Christophe	Adjoint secrétaire général		
	VAUBOURDOLLE Christophe	Responsable du centre de prestations comptables mutualisés		
	GOURCEROL Nicole	Adjoint au responsable du centre de prestations comptables mutualisés		
	DUFOUR Marie-Claire	Adjoint au responsable du centre de prestations comptables mutualisés		